Installer des horloges connectées

La ville dispose de 40 armoires électriques. Chacune d’entre elles gère, en fonction de son emplacement, un secteur d’éclairage public défini dans la ville.
En 2023, des horloges connectées ont été installées dans les armoires *(explications en page 9 du magazine 190).* Ce nouvel équipement permet au Syndicat intercommunal d’énergies de Maine-et-Loire (Sièml) de piloter, à distance, l’allumage ou l’extinction de l’éclairage en quasi-instantané et sans coût. Avant, lorsque la collectivité souhaitait modifier le temps d’éclairage, elle devait en faire la demande au (Sièml) qui se déplaçait pour effectuer une intervention sur site.

Ce dispositif assurera pour la commune, une meilleure maîtrise de ses consommations et une réduction des frais de déplacement du Sièml qui interviendra sur site uniquement pour des travaux de réparation ou d’entretien.

La supervision des données sera gérée, dans un premier temps par le Sièml et pourra être, plus tard, gérée directement par les communes.